

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MADAME CATHERINE MOUSSY EN SA QUALITE DE
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE EN CHARGE
DES RESSOURCES**

Direction Ressources - Conseil
juridique
N° 2020-A- 41

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L.5211-9, L5211-10, L.5216-4, L5216-5, L2122-17, L.2122-20, L.2122-21 et L.2122-23 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2019 modifiant la décision institutive de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême;

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 25 bis

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président du GrandAngoulême ;

Vu l'arrêté 2020-A-40 en date du 20 août 2020 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en qualité de vice-président en charge des finances

Vu l'arrêté DRH/2017- 449 du 06 mars 2017 portant détachement sur emploi fonctionnel de Madame Catherine MOUSSY

Vu l'arrêté DRH/2017-486 du 6 mars 2017 portant recrutement par voie de mutation de Madame Hélène REMY

Vu l'arrêté DRH/2003-030 du 31 janvier 2003 portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Christophe GIRONA

Vu l'arrêté DRH/2004-1171 du 28 octobre 2004 portant titularisation de Monsieur Florent Roussay

Considérant que le volume des affaires traitées par la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême nécessite, dans un souci d'efficacité et d'amélioration du service rendu aux usagers, d'accorder une délégation de signature à des agents en situation d'autorité,

Monsieur Xavier Bonnefont, agissant en qualité de président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

ARRETE :

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation est accordée à Mme Catherine MOUSSY, en sa qualité de Directrice Générale Adjointe en charge des ressources, a effet de signer :

- les bordereaux de titres et de mandats (ordonnancement des dépenses et des recettes) au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine Moussy, la présente délégation de signature est exercée par Madame Hélène REMY en sa qualité de directrice des Finances.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène REMY, la présente délégation de signature est exercée par Monsieur Christophe GIRONA, en sa qualité de responsable du budget et de l'exécution budgétaire.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe GIRONA, la présente délégation de signature est exercée par Monsieur Florent Roussay, en sa qualité de responsable Fiscalité et prospective.

Article 5 : Lorsque l'un des bénéficiaires de la présente délégation de signature estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe sa hiérarchie. Il s'abstient également d'user de la présente délégation de signature qui est alors exercée par l'un des autres bénéficiaires dans le respect de l'ordre de priorité institué au présent arrêté.

Article 6 : La délégation de signature consentie par le présent arrêté prendra effet à compter à compter de sa notification.

Article 7 : Tous les documents signés par l'un des bénéficiaires dans le cadre de la présente délégation portera la mention suivante :

Par délégation,
Pour le président,
Le XXX,

(insertion signature)

Prénom et nom de l'agent
Intitulé du poste/fonctions

Article 8 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs,
- notifié à l'intéressé,
- transmis au contrôle de légalité.

Angoulême, le 1^{er} septembre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **01/09/2020**
Publié ou notifié,
Le **01/09/2020**